



Lyon, le 23 avril 2021
A l'attention du ministre de l'agriculture

Objet : Demande d'autorisation du maintien des activités de distribution des agriculteurs en AMAP en période de couvre-feu.

Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) ont prouvé leur utilité lors des derniers confinements. Elles ont apporté des solutions locales d'approvisionnement de denrées alimentaires de qualité, tout en garantissant une continuité de débouchés économiques pour les paysan-ne-s, dans le respect des règles sanitaires. A ce jour, plus de 100 000 foyers s'approvisionnent en AMAP en France, en partenariat avec 5000 fermes.

Les AMAP sont des associations citoyennes qui ont un ou des partenariats solidaires et sans intermédiaire de long terme avec un-e ou des paysan-ne-s, pour leur assurer une plus grande sécurité financière et soutenir l'agriculture biologique et locale. Ainsi, les paysan-ne-s cultivent et livrent leurs récoltes jusqu'à un point de rendez-vous et ce sont les citoyen-ne-s, membres de l'association, qui se répartissent eux-mêmes les récoltes. Ces paysan-ne-s sont généralement en partenariat avec plusieurs AMAP sur le territoire. Au cours d'une même semaine, ils doivent donc assurer plusieurs livraisons jusqu'aux lieux de distribution des associations.

Les contraintes organisationnelles des AMAP (production, livraison, distribution) ne sont pas compatibles avec le couvre-feu. Les paysan-ne-s utilisent leur dérogation pour motif de déplacement professionnel, mais les adhérent-e-s des AMAP, eux - tou-te-s bénévoles et pour la plupart actif-ve-s - ne peuvent se rendre dans les lieux de distribution qu'aux heures autorisées (de 6h à 19h). Cette situation oblige les paysan-ne-s à partir des exploitations en début d'après-midi pour pouvoir livrer avant le couvre-feu, ce qui réduit leur temps de présence sur les champs, auprès des animaux et dans les ateliers de transformation. Ce temps de travail incompressible est donc rattrapé pendant leurs jours de repos. A ce rythme, ils ne tiendront pas jusqu'à la fin de la saison (en novembre). Nous sommes à l'aube d'un épuisement professionnel massif.

Au mois de janvier puis au mois de mars, les AMAP ont interpellé par courrier les pouvoirs publics à ce sujet, sans obtenir de réponse. Le 03 Mars 2021, lors d'une audition en commission spéciale portant sur le projet de loi « Dérèglement Climatique et Résilience » à l'Assemblée Nationale, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Denormandie affirmait pourtant « que les AMAP sont absolument essentielles ».

En effet, le modèle des AMAP est une réponse concrète et efficace aux enjeux d'indépendance économique, de solidarité, de transition écologique et de souveraineté alimentaire, identifiés comme prioritaires par le gouvernement dans son plan de relance. C'est pourquoi nous pensons que ce modèle de soutien à l'agriculture doit être défendu, comme l'ont été les agriculteurs en difficulté lors du 1^{er} confinement (appel de Didier Guillaume le 24 mars 2020 pour faire « vivre la grande armée de l'agriculture »).

Nous demandons au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation d'autoriser les AMAP à maintenir les distributions pendant le couvre-feu, en leur permettant de cocher la case n°1 de l'attestation de déplacement dérogatoire du 03 Avril 2021.

Le Mouvement Inter-Régional des AMAP, se tient à votre disposition pour rencontrer les services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin de trouver une solution adaptée.

Nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Elisabeth Carbone, secrétaire générale du MIRAMAP



Parlementaires signataires :

Julien AUBERT, Vaucluse, (5^e circonscription) – LR
Clémentine Autain, Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - FI
Marie-george Buffet, Seine-Saint-Denis, (4e circonscription) - PCF
Jean-Paul Dufregne, Allier, (1^{re} circonscription) - PCF
Elsa Faucillon, Hauts de Seine, (1ere circonscription) - PCF
Anissa KhedherRhône, (7e circonscription) - LREM
Bastien Lachaud, Seine-Saint-Denis, (6e circonscription) - FI
Hubert Julien-Lafferrière, Rhône, (2^e circonscription) – Non inscrit (EELV)
Jacques Maire, Hauts-de-Seine (8e circonscription) – LREM
Danièle Obono, Paris, (17e circonscription) - FI
Stéphane Peu, Seine Saint Denis, (2^e circonscription) - PCF
Christine Pires Beaune, Puy-de-Dôme, (2e circonscription) - PS
Florence Provendier, Hauts-de-Seine, (10e circonscription) - LREM
Loic Prudhommes, Gironde, (3e circonscription) - FI
Sabine Rubin, Seine-Saint-Denis, (9e circonscription) - FI
Isabelle Santiago, Val de marne, (9e circonscription) – PS
Hervé Saulignac, Ardèche (1^{re} circonscription) - PS
Michel Vialay, Yvelines, (8^e circonscription) - LR
Michele Victory, Ardèche, (2^e circonscription) – PS
Cédric Villani, Essonne (5^e circonscription) – Non Inscrit